

constaté. Ce pesage se fit avec le concours du peseur public et dura plusieurs jours.

Le 26 novembre, le Directoire prit un arrêté ordonnant que tous les autres effets et les tableaux réunis dans ces mêmes dépôts seraient décrits et comptés par les sieurs Sicard, Carron et Seriziat, et que le sieur Hennequin, (1) peintre, serait spécialement chargé de l'inventaire des tableaux.

Comme on le voit, presque journallement les commissaires du Directoire entassaient dans les archives les Trésors de nos diverses communautés religieuses et même des tableaux, mais ces derniers objets d'art étaient d'un mince intérêt pour le Directoire de Lyon recruté parmi les hommes les plus ignorants.

Ils tenaient d'avantage à l'or et l'argent, et le gouvernement, aux abois, et toujours besogneux, malgré les sommes énormes produites par la vente des biens nationaux, rendait décrets sur décrets, pour qu'on battit, le plus vite, monnaie avec l'argenterie des maisons religieuses supprimées. Déjà le 30 octobre 1792, il y en avait un stock considérable aux archives. Ce jour, M. Sicard est nommé commissaire à l'effet de faire transporter à la Monnaie la valeur de 637 marcs 3 deniers, formant une partie de l'argenterie déposée dans ces archives et faire procéder, en présence des commissaires du département et de la municipalité, à une nouvelle pesée. Une seconde remise d'argenterie est faite à la Monnaie le 12 novembre suivant. Ce jour, dit le procès-verbal auquel j'emprunte cette citation, le Directoire s'est occupé en présence des commissaires du département et de la municipalité et de M. Daguillon, directeur des messageries,

---

(1) M. Hennequin était un artiste distingué. La famille de Cazenove possède de lui un portrait à trois personnages.